



Lèves, Saint-Brice
De nouveaux
logements

“Spécial réparations”

LOGEMENT
Votre

p. 3

ACTUALITE

- Le patrimoine de Chartres Habitat va s'agrandir

p. 4

LOGEMENTS NEUFS

- 24 logements aux "Jardins de Saint-Brice"

p. 6

BEAULIEU-LES-PETITS-CLOS

- Le Mail Central livré en 2012
- La seconde phase d'aménagement expliquée aux habitants

p. 9

LE SAVEZ-VOUS ?

- Vous pouvez régler votre loyer de différentes manières

p. 10

EN DIRECT AVEC VOUS

- Les réparations dans votre logement
- Et si vous pouviez avoir une intervention technique sur un simple coup de fil...

Les contrats actuels

- Mettre son logement en mode "off" pendant les vacances
- La fête des voisins en images



Jean-Pierre Gorges
Président de Chartres Habitat
Député-Maire de Chartres

A la veille des vacances, vous pouvez constater que Chartres Habitat est toujours en mouvement, et reste fidèle à ses principes d'action.

Vous verrez les nouveaux logements que nous allons acquérir à Lèves. Certains d'entre vous sont en train d'occuper les très beaux appartements tout neufs de la résidence des Jardins de Saint-Brice, en plein centre-ville de Chartres. A la fin de l'année, ce sera le tour de la nouvelle résidence du Puits-Drouet.

Vous observez aussi que la mixité sociale est plus que jamais à l'ordre du jour : rien ne distingue plus les appartements des locataires de Chartres Habitat, par rapport aux appartements de leurs voisins qui sont dans le secteur privé.

Rien, sauf les loyers. A cet égard, je vous conseille de regarder autour de vous les montants des loyers pratiqués chez d'autres bailleurs que Chartres Habitat, dans l'agglomération. Et vous vérifierez que, sauf exception, les loyers pratiqués par l'Office sont très inférieurs.

Je le sais, car leurs locataires ne cessent de m'écrire pour venir chez nous. Et ces gens le disent publiquement, comme lors de la dernière réunion de quartier à la Madeleine.

Progressivement, nous aurons un parc de même qualité que dans le privé. Vous aurez d'ailleurs l'occasion de le constater une nouvelle fois puisque le nouveau Mail des Petits-Clos est en train de sortir de terre.

Un dernier point encore, qui résulte aussi de l'un de nos choix majeurs : pour l'attribution des logements neufs, les demandes des locataires de Chartres Habitat sont accueillies avec la plus grande bienveillance. Nous appelons cela le "parcours résidentiel".

Et pour le couronner, nous vous proposons de devenir propriétaire à des prix sans équivalent quand on veut habiter à Chartres.

Je vous rappelle tout cela parce que les vacances constituent un moment de repos et de détente, mais qu'elles nous laissent aussi le temps de la réflexion et du recul, pour pouvoir prendre ensuite les meilleures décisions...

Alors bonnes vacances à tous.

Votre Logement

Directrice de la publication : Élisabeth Fromont

Rédaction, mise en page : Sylvie Babel
Photos : Sylvie Babel, Sébastien Janvier,
E-mail : s.babel@chartres-habitat.com

Parution trimestrielle
Impression : Imprimerie Topp
N° ISSN : 1635-8139



CHARTRES HABITAT,
23 rue des Bas Bourgs
B. P. 137 - 28 003 Chartres CEDEX
Tél. 02 37 25 65 25 - Fax. 02 37 34 37 95
Internet : www.chartres-habitat.com



Le patrimoine de Chartres Habitat va s'agrandir

L'Office va acquérir 84 logements sociaux à Lèves, des logements collectifs et des pavillons.

L'Office va acheter 84 logements au Nouveau Logis Centre Limousin. Cette société HLM dont le siège se trouve à Tours recentre son activité et vend donc une partie de son patrimoine.

Pour l'Office, cette acquisition constitue une opportunité de développement sur l'agglomération chartreuse. Chartres Habitat s'est donc porté acquéreur, pour plus de 11 millions d'euros.

Ces logements qui entrent dans son patrimoine sont neufs. Ils ont été livrés en 2009, Parc des Boissières à Lèves, dans le nouvel ensemble résidentiel situé à la sortie de la ville, en direction de Mainvilliers.

Ces logements sont aujourd'hui tous loués. Ils constituent néanmoins pour les autres locataires un potentiel de nouvelles opportunités de parcours résidentiel et vont permettre à l'Office d'étendre son offre locative sur le territoire de l'agglomération. ■



Caractéristiques des logements

Il s'agit de 84 logements locatifs :

71 logements collectifs

- 32 garages et 60 places de stationnement aérien.
- Types II à V.
- Loyers de 291 à 532 €.
- Répartis dans trois bâtiments de trois étages situés: 2 rue Antoine de Saint-Exupéry et 19, 21, 24, 26, avenue Victor Schoelcher.

13 logements individuels

- Garage et jardin privatif pour chaque logement.
- Types IV et V.
- Loyers de 598 à 714 €, 45 € le garage, 30 € le jardin.

Ils sont situés du 3 au 9 rue Saint-Exupéry, 6 au 14 rue Olympe de Gouges, 1 et 3 rue Louise Michel.



24 logements livrés aux “Jardins de Saint-Brice”



Les 24 logements livrés entre la rue des Réservoirs et la rue Saint-Brice sont une nouvelle preuve de la modernisation du logement social. *“Progressivement nous aurons un parc de même qualité que dans le privé”* a déclaré Jean-Pierre Gorges, Président de l’Office, lors de l’inauguration du bâtiment.

“Sans la crise immobilière qui a gelé beaucoup de projets du secteur privé nous n’aurions pas pu prendre le relais et négocier des prix d’acquisition à 1950 € le m².”

Par conséquent, rien ne distingue ce bâtiment réservé à Chartres Habitat des deux autres bâtiments voisins destinés quant à eux au secteur privé, si ce n’est le montant du loyer. Ces loyers sont particulièrement attractifs : de 260 € le type 2 à 460 € un type 4 avec jardin privatif.

“Les logements sont essentiellement réservés aux personnes qui sont déjà dans le logement social” a tenu à rappeler le Président de l’Office pour qui le parcours résidentiel doit être une des priorités de l’Office.

Les futures locataires disposeront ici de logements spacieux et lumineux, au confort moderne (lire en encadré) et à l’architecture innovante, au sein d’un quartier calme et verdoyant situé à proximité du centre-ville.

LOGEMENTS NEUFS

Caractéristiques

- ▶ Bâtiment de trois étages avec ascenseur, comprenant 24 logements destinés à la location. Chaque logement possède une entrée indépendante (pas de hall en commun), les étages sont accessibles par des coursives extérieures.
- ▶ Local commun pour les vélos et poussettes.
- ▶ Local pour ordures ménagères.
- ▶ Carrelage dans les pièces humides.
- ▶ Ventilation Mécanique Contrôlée.
- ▶ Régulateur thermique.
- ▶ Prises multimédia.
- ▶ Interphonie.
- ▶ Parking en sous-sol.

Typologie

8 types II, 8 types III, 8 types IV, avec une répartition identique à chaque niveau.

Loyers et charges

Loyers

T2	260 à 306,47 € en rez-de-jardin
T3	326 à 382,66 € en rez-de-jardin
T4	393 à 460,51 € en rez-de-jardin

Charges mensuelles (estimatif)

43 à 44,39 €
52 à 53,47 €
64 à 65,62 €

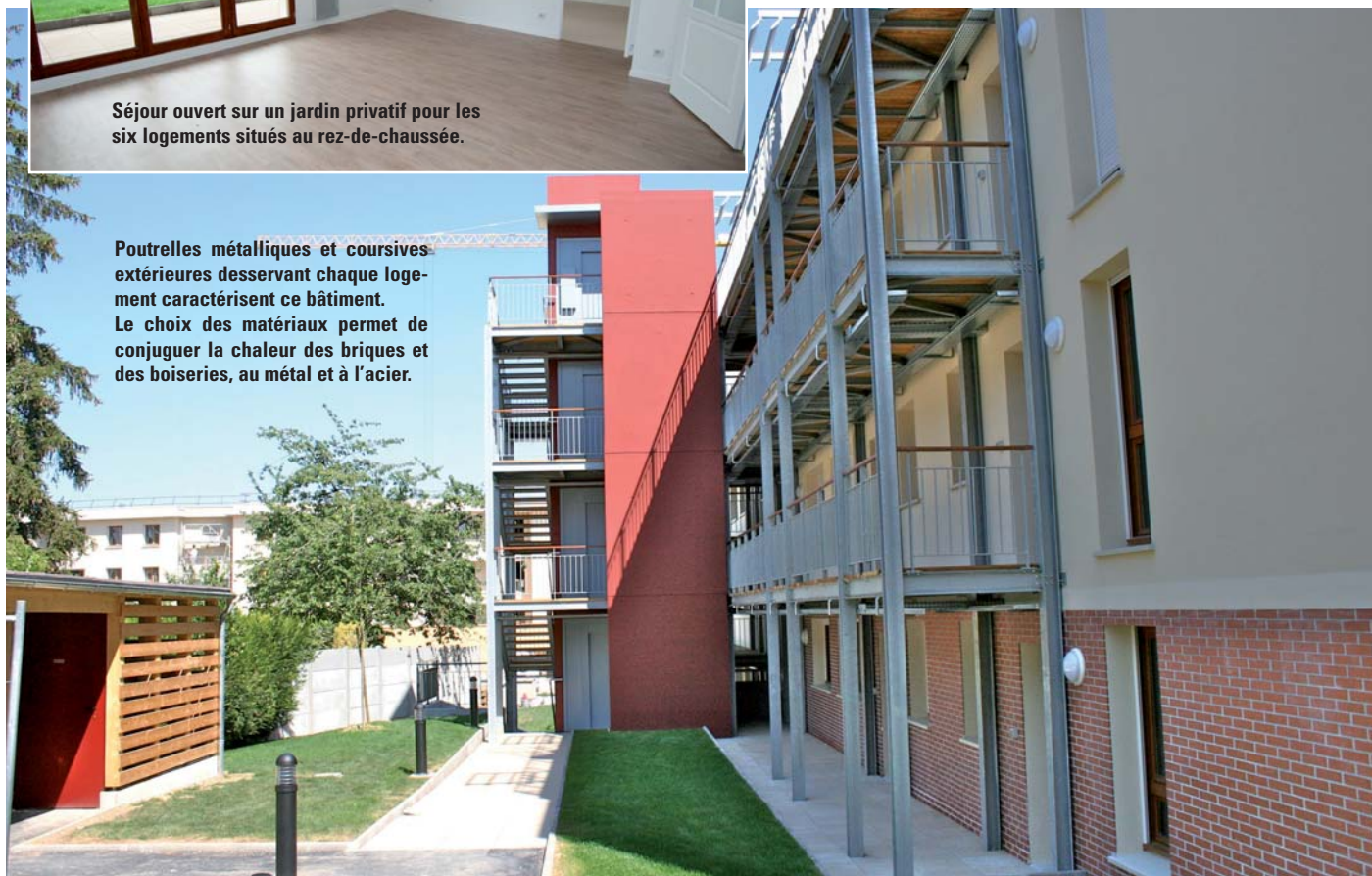


Les logements disposent d'une grande cuisine carrelée.



Séjour ouvert sur un jardin privatif pour les six logements situés au rez-de-chaussée.

Poutrelles métalliques et coursives extérieures desservant chaque logement caractérisent ce bâtiment. Le choix des matériaux permet de conjuguer la chaleur des briques et des boiseries, au métal et à l'acier.



Le Mail

Après avoir relogé 438 familles, réhabilité et résidentialisé les bâtiments qui sont pérennisés, après plusieurs années d'études et de concertation, le coup d'envoi a été donné à la construction du nouveau cœur de Beaulieu.

Fin 2012, la partie Est du Mail des Petits Clos sera devenue une belle réalité. Avec lui, ce sont 146 nouveaux logements de grande qualité qui vont être construits, offrant en rez-de-chaussée, 3000 m² de surfaces commerciales.

La première pierre a été posée le 29 avril dernier, par Jean-Pierre Gorges, Député-Maire de Chartres, accompagné des constructeurs, architectes et élus.

"Dix ans, c'est ce qu'il aura fallu pour concrétiser ce projet initié en 2001 à Beaulieu" a expliqué Jean-Pierre Gorges aux habitants du quartier invités pour l'occasion.

"Pour conduire ces opérations, nous avons en effet dû nous adapter au rythme des habitants. Nous avons travaillé en milieu habité ce qui rend les choses plus délicates. Je tiens d'ailleurs à remercier particulièrement les 438 familles qui ont accepté d'être délocalisées et à féliciter les habitants du quartier car nous avons réalisé une "opération à cœur ouvert", au milieu des gens qui vivent ici, et personne n'a jamais râlé".

La pose de cette première pierre est un geste hautement symbolique.

Le Mail des Petits Clos sera en effet l'opération marquante du renouvellement du quartier. Il en sera l'artère principale, à la fois un lieu de promenade, de vie, de commerce et d'échange. Il donnera d'ailleurs son nom à cette partie du quartier. ■



central livré en 2012

Ils ont dit...

"Ce mail sera le cordon entre le futur parc et la place centrale de Beaulieu; cette opération marque la création d'un nouveau quartier",

Laurent Pezin, architecte coordinateur, Arc Ame.

"Le Mail des Petits Clos ce sont 146 logements, 3 000 m² de commerces, plus de 300 places en parking souterrain; un chantier de plus de 20 mois et 160 000 heures de travail qui réunira jusqu'à une centaine d'employés à ses moments les plus forts",

Jean-Paul Legendre, constructeur.

"Nous sommes au début d'une belle aventure. Ces logements basse consommation, répartis en huit volumes, vont, par le jeu de leurs couleurs et le choix des matériaux, donner une nouvelle âme à ce quartier",

Jean-Luc Crochon, architecte.

"La volonté de la ville de Chartres s'est concentrée ici. La pose de cette première pierre est un moment important car le Mail sera le cœur de ce nouveau quartier. Je tiens à remercier et à féliciter les habitants qui ont compris le sens de ce qui se fait ici",

Jean-Pierre Gorges, Président de Chartres Habitat, Député-Maire de Chartres.

Planning des travaux

► Avril à octobre 2011 : terrassement, fondation, parking, dallage, réseaux.

► Juillet 2011 à février 2012 : réalisation des sous-sols.

► Octobre 2011 à décembre 2012 : construction des immeubles en surface.

Des emplois pour les habitants du quartier

Toute l'Opération de Rénovation Urbaine à Beaulieu respecte une Charte qui vise à améliorer l'insertion professionnelle des personnes rencontrant des difficultés pour trouver un emploi. Le Conseil d'Administration de Chartres Habitat a en effet signé une convention "Relais. Emploi. Chantier". Son objectif est que 5 % au minimum du nombre des heures travaillées sur ce chantier soient réservés aux habitants "prioritaires" du quartier.

Dans le souci d'améliorer ce dispositif, les membres de la Maison des Entreprises et de l'Emploi de l'Agglomération (coordinatrice du dispositif) ont décidé d'étendre la mise en œuvre de cette convention à tous les marchés publics du secteur du bâtiment de l'agglomération.



La construction du parking de 338 places a commencé.

La seconde phase d'aménagement

expliquée aux habitants

Alors que le renouvellement urbain de Beaulieu va prochainement battre son plein avec la construction du Mail, la seconde phase d'aménagement va être lancée. Les familles qui devront être relogées seront toutes rencontrées et accompagnées.

Jean-Pierre Gorges, Président de Chartres Habitat, a rencontré les habitants du quartier de Beaulieu, le 1er avril dernier, à la Maison Pour Tous. Il a fait le point sur les aménagements en cours. 148 logements vont en effet être livrés en 2012, le long du nouveau Mail. Les locataires qui n'avaient pas encore eu l'occasion de découvrir la maquette des futures constructions ont pu le faire. Tandis que ces nouveaux logements sortiront de terre, *"la suite du programme de renouvellement du quartier va se poursuivre à un rythme homéopathique"*, a expliqué Jean-Pierre Gorges.



Rue des Petits Clos et rue des Blottes

Rien à voir en effet avec les 438 logements qui ont dû être libérés entre 2007 et 2009 afin d'obtenir le soutien financier de l'Agence Nationale de Renovation Urbaine.

D'ici la fin 2012, ce sont 90 familles qui seront relogées. Celles résidant du 1 au 11, rue des Petits Clos et du 7 au 15, rue des Blottes. *"Les services de Chartres Habitat prendront contact avec chaque foyer afin de répondre au mieux à leurs attentes"* a précisé Jean-Pierre Gorges. *"Nous avons deux ans et suffisamment de turn-over et de constructions à l'Office pour répondre au mieux aux demandes de chacun et reloger toutes les personnes concernées"*. ■

Les engagements de Chartres Habitat

Le Président s'est engagé sur plusieurs points qui ont ensuite été validés en Conseil d'Administration :

- les locataires qui devront déménager, de la rue des Petits Clos et de la rue des Blottes, seront prioritaires pour l'attribution d'un logement libéré ;
- le loyer du nouveau logement sera maintenu dans le cadre d'un déménagement vers un logement de typologie équivalente ;
- La caution liée à l'ancien logement occupé glissera vers le nouveau ;
- l'Office prendra en charge les frais de déménagement ;
- la remise en état du logement suite à l'état des lieux de sortie ne sera pas facturée (sous certaines conditions).

Chaque locataire en titre sera suivi et accompagné par les services de Chartres Habitat dans le cadre de son relogement.

Vous pouvez régler **votre** **loyer** de différentes manières

Il a été décidé d'arrêter la perception du numéraire lors des permanences et des visites à domicile suite à l'agression d'un agent de Chartres Habitat. L'Office déplore cet incident d'autant plus qu'il conduit à supprimer un réel service de proximité. Vous pouvez désormais payer votre loyer et vos charges de la manière suivante :

En espèces, directement auprès de la Trésorerie Principale Municipale, ou **par mandat** en vous rendant dans un bureau de Poste muni de votre avis d'échéance.

Par **chèque à l'ordre du**

Trésor Public, adressé à la

Trésorerie Principale Municipale ou déposé à Chartres Habitat, ou encore, remis à un agent, lors des permanences sociales sur votre secteur.

Par carte bancaire. Ce mode de paiement est possible directement auprès de la Trésorerie et lors des permanences, sur tous les secteurs.

Par **prélèvement automatique** sur votre compte. C'est le mode de paiement le plus simple et le plus pratique. Il vous suffit de venir remplir un formulaire au siège de l'Office, lors des permanences sociales ou à la Trésorerie, en vous munissant d'un Relevé d'Identité Bancaire. Le prélèvement s'effectue le 12 de chaque mois.

Vous avez des difficultés passagères ?

Ne laissez pas votre dette s'aggraver. Prenez rapidement contact avec les conseillers sociaux ou régisseurs au siège de Chartres Habitat ou bien lors des permanences sur les secteurs.

La personne qui vous accueille est là pour vous conseiller.
Téléphone : 02 37 25 65 25 suivi du 3 puis du 1.



Par **Virement bancaire** à la Trésorerie Principale Municipale. Les coordonnées bancaires du compte à créditer sont indiquées au verso de l'avis d'échéance.



LES ADRESSES UTILES

Trésorerie Principale Municipale

52 rue des Comtesses, 28019 CHARTRES CEDEX
Attention, fermée le mercredi toute la journée et le vendredi après-midi pendant les mois de juillet et août.

Permanences sociales aux mois de juillet et août

Secteur Beaulieu :
Centre Social, 2 rue Lavoisier à Chartres.
Mercredi, vendredi de 9 h 30 à 11 h 45.

Secteur Madeleine : 19 place St Louis à Chartres.
Vendredi de 9 h 30 à 11 h 45 et mercredi de 13 h 30 à 16 h 30.

Secteur Saint-Chéron : 3 place de Chichester à Chartres.
2^e et 3^e mardi de chaque mois, de 9 h 30 à 11 h 45.

(Un nouveau calendrier des permanences est à l'étude pour la rentrée, nous vous tiendrons informés).

ET SI VOUS POUVIEZ AVOIR CHEZ VOUS, SUR RENDEZ-VOUS...

L'intervention d'un professionnel toutes les répara

Un nouveau contrat multiservices, à la carte, pour les réparations dans votre logement, est à l'étude. Il permettrait à l'ensemble des locataires d'obtenir une intervention en cas de nécessité, sur un simple coup de fil et pour la plupart des problèmes courants rencontrés dans leur logement. Le jour de l'intervention, rien à payer, son coût serait inclus dans les charges.

Seriez-vous intéressé par un nouveau contrat de réparation multiservices ? Pour le savoir Chartres Habitat va lancer, fin juin, une consultation auprès des locataires.

Une porte de placard qui ne ferme plus, des dysfonctionnements électriques, la serrure de la porte palière qui est à changer ... autant de réparations qui sont à votre charge.

Or, souvent, vous ne savez pas quelle société appeler, vous n'avez pas toujours le temps ni les moyens de vous renseigner, sans compter que vous n'avez pas prévu cette dépense à votre budget.

Parmi ses locataires, Chartres Habitat compte un nombre non négligeable de personnes âgées, isolées, ou encore

de familles monoparentales qui sont autant de personnes susceptibles de devoir faire face à ce type de besoin. Le recensement des réclamations enregistrées au sein de l'Office montre d'ailleurs que les demandes en matière de réparations locatives sont de plus en plus fréquentes.

Plutôt que de devoir contacter l'entreprise ou l'artisan de leur choix, une majorité de locataires préférerait que Chartres Habitat intervienne, et ce, même sur facturation.

A chacun son pack

Suite à ce constat, et, afin de simplifier la vie des locataires et de mieux répondre à leurs attentes, Chartres Habitat cherche donc des solutions et envisage de souscrire un contrat multiservices à la carte.

Il se déclinerait ainsi :

- un pack de base reprenant les prestations existant aujourd'hui et quelques autres supplémentaires telles que la prise en compte des antennes collectives et la remise en état du logement lors de votre départ;

- un pack tranquillité offrant un complément de prestations liées aux équipements techniques de votre logement;

- un pack confort regroupant la quasi totalité des interventions dont peut avoir besoin un locataire.

Chacun aurait donc la possibilité de choisir le forfait qui lui convient.

1

Pack de base

Pour environ
6 euros par mois environ,
soit 20 centimes par jour

(tarif plus attractif que celui qui
vous est facturé aujourd'hui et
avec plus de prestations)

- ▲ Plomberie, robinetterie
- ▲ Réseaux d'évacuation
- ▲ Interphonie

- ▲ Antenne collective
- ▲ Ventilation
- ▲ Forfait de remise en état à la sortie du logement

Pack tranquillité

Pour environ 5 €
de plus que le
pack de base.

Forfait 1
(pack de base)
+ les prestations
suivantes :

2

- ▲ Électricité
- ▲ Installation gaz et flexible de la gazinière
- ▲ Menuiseries et occultations extérieures

sur un simple coup de fil, pour **tions** (même locatives)

Un interlocuteur unique

Avec le contrat multiservices :

- ✓ plus besoin de chercher vous-même un réparateur pour les interventions comprises dans votre pack;
- ✓ le jour du rendez-vous, aucune facturation puisque le contrat le prévoira dans vos charges;
- ✓ un seul interlocuteur à votre disposition pour faciliter vos démarches et donc un numéro de téléphone unique.

Vous avez tous été destinataires de documents et d'un coupon-réponse à renvoyer à Chartres Habitat afin de recueillir votre avis.

Votre Office poursuivra l'étude de ce dispositif suivant le résultat de cette enquête. Il est donc important de répondre à la consultation car votre avis sera pris en compte dans l'élaboration de ce futur contrat. ■



Pack confort

Pour environ 7 € de plus que le pack tranquillité.

3

**Forfaits 1 et 2 (pack de base et pack tranquillité)
+ les prestations suivantes :**

- ▲ Porte palière du logement
- ▲ Menuiseries intérieures
- ▲ Boîtes aux lettres

Votre avis nous intéresse,
nous vous consultons afin que ce projet
corresponde à vos attentes
et améliore votre confort au quotidien.

**Vous avez jusqu'au 31 août 2011
pour retourner votre coupon-réponse.**

(En cas de nécessité, perte ou autre,
un nouveau formulaire peut vous être
remis à l'accueil).



Les contrats actuels

Chartres Habitat a souscrit des contrats avec diverses sociétés. Elles effectuent un dépannage chez vous, à votre demande. Le jour de l'intervention vous ne payez rien, cette prestation est incluse dans vos charges.

Vous avez un problème ...

... d'évacuation d'eau
(engorgement,
réfoulement)



• Contactez SVR au : **02 37 35 38 50**

7 J/7 de 8 heures à 18 heures et en cas d'urgence.
Curage et nettoyage des réseaux, dégorgement
en cas de refoulement.

... de robinetterie,
chasse d'eau



• Contactez La Centrale des Eaux au :

02 37 24 03 71

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00
et de 13 h 30 à 17 h 00. Entretien des robinetteries,
chasses d'eau et vannes d'arrêt.

**Désinsectisation,
dératisation**



02 37 35 38 50

Contactez SVR au :

Du lundi au vendredi,
de 9h à 12h
et de 13h30 à 16h.

...d'eau
chaude ou de
chauffage
INDIVIDUEL



-pour les appareils de chauffage **GAZ**
-pour les chauffe-eau ou chauffe-bain **GAZ**
(uniquement locataires habitant le secteur de
BEAULIEU)

• Contactez Savelys au : **02 37 28 04 15**

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à
17h30.

- pour les ballons **ELECTRIQUES** ou appareils de
chauffage **ELECTRIQUES** et pour les chauffe-eau ou
chauffe-bain **GAZ** (locataires HORS BEAULIEU).

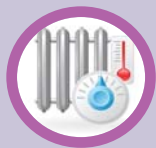
• Contactez Veolia Habitat Services au :

08 11 08 28 04 (n° non surtaxé)

du lundi au vendredi de 8h à 18h
sans interruption.



Pour les interventions concernant :



Le chauffage collectif

Contrat avec la société Cofely et la société Dalkia

Les interphones, les fermetures de portes de halls

Contrat avec la société ADN Centre



Les ascenseurs

Contrat avec la société Schindler, 7 j/7 et 24 h/24.

Les portails coulissants et les portes automatiques de garages

Contrat avec la société Schindler



Les antennes de télévision

Les vide-ordures obstrués



Un seul numéro le : 02 37 25 65 50

"service réclamations" de Chartres Habitat

Du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 17 heures, le vendredi de 8 h 30 à 16 heures.

Les autres réparations à la charge des locataires

(conformément au décret n° 87-712 du 26 août 1987)

Les parties dont vous avez un usage exclusif

- Jardin privatif: entretien courant, remplacement des arbustes, taille, élagage;
- Terrasse, marquise, auvent: enlèvement de la mousse et des végétaux;
- Gouttières, chéneaux, en logement individuel: dégorgement.

Les ouvertures

- Portes, fenêtres, grilles: nettoyage; graissage des gonds, et charnières; réparation ou remplacement des poignées, gonds, espagnolettes, clavettes, targettes;
- Vitres: réfection des mastics et remplacement des vitres détériorées;
- Stores: graissage, remplacement des cordes, poulies, lames, manivelles, sangle;
- Serrures et verrous: graissage, remplacement des petites pièces (serrures, canons, goupilles);
- Clefs: à remplacer en cas de détérioration ou de perte.

La plomberie

- Canalisations de gaz: entretien des robinets, des siphons, remplacement des tuyaux de raccordement.
- En cas de coupure générale de gaz, contacter Gaz de France au 0810 28 00 28;
- Fosses septiques: vidange;
 - Canalisations d'eau: entretien et remplacement des siphons;
 - Eviers, appareils sanitaires: nettoyage des dépôts de calcaire et remplacement des flexibles de douche.

Travaux d'électricité

- Remplacement des interrupteurs, prises de courant, coupe-circuit, tubes lumineux, fusibles, douilles, ampoules, baguettes ou gaines de protection.

En cas de coupure générale, contacter EDF (secteur Chartres) au 0810 28 00 28 ou la R.S.E.I.P.C. (autres communes) au 02 37 91 80 00.

Les plafonds et murs intérieurs

- Maintien en état de propreté;
- Remplacement des papiers peints en mauvais état;
- Remplacement des éléments de faïence;
- Rebouchage des trous.

Placards, plinthes

- Les étagères et portes de placards, les plinthes, baguettes et moulures doivent être remplacées.

Aération, vmc

- Bouches de ventilation et vmc: nettoyage, entretien des grilles de climatiseurs;
- Ramonage (maison individuelle uniquement) des conduits d'évacuation des fumées et des gaz ainsi que des conduits de ventilation.

Les Parquets, revêtements de sol, moquettes

- Entretien et remise en état.

Mettre son logement en mode "Off" pendant les vacances

MÉMO DES VÉRIFICATIONS À EFFECTUER AVANT DE PARTIR

On débranche les appareils électriques, hormis bien sûr la prise du congélateur.

On dégivre le frigidaire.

On coupe l'eau et le gaz.

On vérifie que toutes les lampes sont éteintes.

On n'oublie pas de fermer correctement toutes les fenêtres ainsi que les volets.



FAIRE VIVRE

VOTRE LOGEMENT

Ne signalez pas votre absence par une boîte aux lettres qui déborde.



Vous pouvez faire réexpédier votre courrier vers votre lieu de séjour ou le faire garder par La Poste (ce service est payant). L'idéal est de laisser un double des clefs à un ami ou à une personne de confiance. Elle pourra relever votre courrier mais également intervenir en cas de besoin (dégât des eaux, etc.) et arroser les plantes.

Les balconnières en vacances

Que faire des balconnières pendant les vacances? Nos astuces pour que vos plantes résistent à votre absence.



- Option 1: remplissez le fond de la baignoire de quelques centimètres d'eau et disposez-y plusieurs serviettes en éponge. Il ne vous reste plus qu'à installer vos plantes sur ce tapis humide afin qu'elles y puisent l'eau dont elles ont besoin.

- Option 2: faites confiance à vos bouteilles en plastique.

L'astuce consiste à percer quelques petits trous sur le bouchon, à remplir la bouteille d'eau et à la planter, bouchon vers le bas, dans la terre.

- Option 3: si vous n'avez ni le temps et ni l'envie de vous prêter au jeu des bouteilles ou du tapis humide, sachez qu'il existe dans le commerce, des embouts en plastique ou en céramique à raccorder à une réserve d'eau.

- Option 4: vous pouvez aussi repoter vos plantes dans un bac à réserve d'eau (durée d'humidification: 3 semaines). Mais toutes ne supportent pas ce système.

A savoir: Ajoutez systématiquement de l'engrais à votre eau. Vos végétaux seront "boostés".

Si malgré tous ces soins, vos plantes ont souffert en votre absence, trempez-les d'urgence dans un bac d'eau jusqu'à ce que la terre soit parfaitement humide. Disposez-les dans un endroit ombragé le temps qu'elles se raniment.

Sachez aussi qu'il est plus facile de sauver un végétal ayant manqué d'eau qu'une plante qui en a trop eu.

ÊTRE BIEN ASSURÉ, POUR PARTIR L'ESPRIT TRANQUILLE

Pendant les vacances, les logements sont laissés sans surveillance plus longtemps que d'habitude. Relire son contrat d'assurance habitation pour en vérifier les garanties est une sage précaution afin de partir l'esprit tranquille.

Votre contrat multirisque habitation vous couvre pendant vos vacances :

- la responsabilité civile concerne les dommages que vous et votre famille pouvez provoquer ;
- l'assurance de votre logement peut être étendue à une location de vacances ;
- la perte ou le vol de vos clés, de votre carte de paiement, du chéquier, de vos effets personnels, peuvent aussi être couverts.

Notre conseil : contrôlez chaque point avec votre assureur avant le départ.

Garantie contre le vol

Suivez à la lettre les conseils de votre assureur. Veillez à bien fermer toutes les portes, fenêtres et volets. Si les accès « résistent » à une effraction pendant plus de cinq minutes, les intrus n'insistent pas en général. Une personne de confiance pourra ouvrir les volets de temps à autre mais sur ce dernier point, relisez le contrat d'assurance habitation : certains assureurs exigent une fermeture constante du logement lors d'une absence



prolongée.

Incendie et dégât des eaux

Vous ne pouvez pas éviter un dommage venu de l'extérieur mais avoir une bonne assurance logement permet d'être correctement indemnisé...

En revanche, vous pouvez éviter un dommage survenu dans votre propre logement en votre absence en effectuant toutes les vérifications conseillées avant votre départ.

A noter

Dans tous les cas, laissez les coordonnées de votre lieu de vacances. Si un ami assure la veille de votre logement il pourra aussi vous contacter en cas de vol, de dégât des eaux, etc.

L'OPÉRATION

TRANQUILLITÉ VACANCES



OPÉRATION
TRANQUILLITÉ - VACANCES

DEMANDE INDIVIDUELLE

Si on craint un cambriolage, on s'inscrit auprès du Poste de Police de son quartier, du Commissariat ou de la Gendarmerie pour signaler sa période d'absence (sur présentation d'un justificatif de domicile). Dans le cadre de l'opération Tranquillité Vacances, des rondes seront effectuées autour de votre logement, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end.



La fête des voisins en images

Vendredi 27 mai, avait lieu, partout en France et même en Europe, la 11^e édition de la Fête des voisins. Malgré la fraîcheur ce soir-là, les habitants ont démontré qu'ils apprécient ce rendez-vous annuel, devenu pour certains un rituel.



Résidence des Ormes : une fête déjà bien installée et appréciée, deux ans seulement après son lancement par les locataires.



Hauts de Chartres : la fête des voisins était organisée par l'association Hauts de Chartres Animation.



Une première, 19, place Saint-Louis, pour "Familles de France".



A Béthouart, une fête devenue un rituel attendu.



Résidence des Chênes : rendez-vous déjà pris pour l'année prochaine !